

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif de la plateforme Planète UMR7325 CINAM****LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de la plateforme Planète (TVA au taux en vigueur) pour le CINAM UMR 7325 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis en heures d'utilisation des équipements de la plateforme Planète.

	T1 avec marge	T1 sans marge	T2 hors PP	T3 hors PP et amortissement	T4 académiques (adapté)
<b>i - Coût unitaire</b>	<b>229,2216515</b>	<b>229,2216515</b>	<b>118,8896515</b>	<b>28,53865146</b>	<b>216,29</b>
Marge coefficient multiplicateur	0%				
<b>1 - Prix de vente unitaire HT</b>	<b>229,2216515</b>	<b>229,2216515</b>	<b>118,8896515</b>	<b>28,53865146</b>	<b>64,887</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 08/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional



Younis HERMES

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.